

Période de contrats : de janvier à juin 2019

Rejoindre une AMAP est plus qu'un acte alternatif d'achat de produits locaux et de qualité. C'est une véritable démarche sociétale qui refuse le dictat de la grande distribution et de tous les dégâts humains, environnementaux et sociaux qui l'accompagnent. C'est une démarche citoyenne qui oeuvre pour le (re)développement d'une petite agriculture paysanne locale, dans le cadre d'un partenariat solide et pérenne entre consommateurs et petits producteurs.

Si vous souhaitez rejoindre notre groupe, vous devez adhérer à ces grands principes fondateurs qui sont énumérés dans la Charte des AMAP.

Résumé de notre fonctionnement :

- lecture et signature de la [charte des AMAP](#)
- souscription aux contrats des produits qui vous intéressent selon les places disponibles ([liste des produits](#))
- cotisation annuelle de 2 euros par famille
- un engagement sur une période de 6 mois (ou jusqu'à la fin de la période en cours)
- les paiements des produits se font à l'avance, en 1 ou 3 chèques débités les 3 premiers mois de la souscription
- s'assurer d'être disponible le vendredi de 18h30 à 19h30 pour récupérer ses produits
- participer à l'aide à la livraison des produits selon ses disponibilités et, plus généralement, s'investir dans le fonctionnement et la vie du groupe

Si vous vous sentez prêt-e à rejoindre notre groupe, venez nous rencontrer un jour de livraison, le vendredi de 18h30 à 19h30 sous le kisoque de la place du marché de Quintaou, à Anglet, afin que nous évoquions les modalités de votre inscription.

Si vous souhaitez un peu plus d'infos, contactez-nous :

2019 : saison 1

Écrit par Jeanfi Ménard

- par mail : amap4.anglet@gmail.com
- par téléphone : 06 51 29 48 17

Pour vous inscrire pour la prochaine période : [Cliquez sur ce lien](#)
